

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Décision du 18 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré  
placé auprès du premier président de cour d'appel de Nouméa

NOR : JUS B 18 350475

**Le premier président de la cour d'appel de NOUMEA,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Nouméa en date du 6 décembre 2018,

**Décide :**

### Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nouméa :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
C.JUSTICE	Guillaume FILITOGA	Valérie-Anne HUDIART
C.JUSTICE	Marie-Eleonora PIPISEGA	Ivannah TOEVALU
UNSa Services Judiciaires	Guylaine BOSSION	Mathilda CAWIDRONE
CFDT et SOENC	Frédéric DELAPORTE	Margaret HAEWENG

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Nouméa le 18 décembre 2018.



Le premier président par intérim,

Philippe ALLARD